

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- 1.1. Identificateur de produit
Identification du mélange:
Dénomination commerciale: **EPOLIT® 322**
- 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
Usage recommandé : Agent texturant
Usages déconseillés : Toutes les utilisations ne figurant pas parmi les usages recommandés
- 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
CEFORA SAS
Z.A.C En Prêle – 01480 Savigneux - France
Téléphone +33 4 74 08 47 03
8h-12h / 14h-17h du lundi au vendredi
Personne chargée de la fiche de données de sécurité: contact@cefora.fr
- 1.4. Numéro d'appel d'urgence
ORFILA (INRS)
+ 33 (0)1 45 42 59 59

SECTION 2: Identification des dangers

- 2.1. Classification de la substance ou du mélange selon le règlement CE 1272/2008 (CLP) :
Le mélange est non-dangereux selon le règlement CE 1272/2008 (CLP)
- 2.2. Éléments d'étiquetage
Phrase de prudence :
P260 Ne pas respirer les poussières.
- 2.3. Autres dangers
Ce mélange ne contient pas de substance considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT). Ce mélange ne contient pas de substance considérée comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB).

SECTION 3 : Composition/informations sur les composants

- 3.1. Substances
Ce produit est un mélange. L'information concernant les risques pour la santé est basée sur ses composants.
- 3.2. Mélanges
Caractérisation chimique
Mélange de résines synthétiques et de pigments
Composants dangereux
Le produit ne contient pas de substances classées comme dangereuses pour la santé à une concentration qui exige leur prise en compte. Jusqu'à la date de révision indiquée dans cette fiche de données de sécurité, aucun numéro d'enregistrement selon REACH n'a été assigné aux substances chimiques utilisées dans cette préparation.

SECTION 4: Premiers secours

- 4.1 Description des premiers secours
Conseils généraux
Si les symptômes persistent ou si le moindre doute existe, il faut consulter un médecin.
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
Inhalation
Éviter l'inhalation de la poussière. L'inhalation des poussières peut provoquer un essoufflement, une sensation d'oppression dans la poitrine, une irritation de la gorge et faire tousser. Amener la victime à l'air libre. Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
Contact avec la peau

Ne pas utiliser de solvants ni de diluants ! Laver la peau à fond avec de l'eau et du savon ou utiliser un produit reconnu pour le nettoyage de la peau. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.

Contact avec les yeux

Enlever les lentilles de contact. Tenir les paupières ouvertes et rincer abondamment les yeux pendant 15 mn à l'eau courante propre. Demander conseil à un médecin.

Ingestion

En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Veuillez-vous reporter à l'expérience pratique de la section 11.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires.

En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Eau pulvérisée Produit sec

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité

Jet d'eau à grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux

La combustion produira une fumée dense et noire contenant des produits de combustion dangereux. L'inhalation de produits de décomposition peut entraîner des problèmes de santé.

Produits de décomposition dangereux

En cas de température élevée, les produits de décomposition toxiques tels que le gaz carbonique (CO₂), le monoxyde de carbone (CO), l'oxyde azoté (NO_x), peuvent dégager une fumée épaisse et noire.

5.3. Conseils aux pompiers

Risques d'Incendie et d'Explosion

Ce produit n'est pas inflammable. Le produit lui-même ne brûle pas.

Équipement de Protection Spécial et Procédures de Lutte contre le Feu

Porter selon besoins : Vêtement complet résistant au feu. Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire. Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Tenir éloigné des sources d'inflammation. Bien ventiler le local. Ne pas respirer les poussières.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. En cas de pollution des cours d'eau, des lacs ou des conduites d'assainissement, informer les autorités compétentes conformément à la législation locale. Veuillez éviter, dans la mesure du possible, toute émission de composés organiques volatils.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Récupérer le matériau échappé avec un aspirateur s'il est sec et avec un balai s'il est humide puis jeter dans les conteneurs prévus à cet effet conformément aux dispositions locales de collecte des déchets. Ne pas balayer lorsque le produit est sec du fait de la formation de poussières ! Utiliser un aspirateur adéquat.

6.4. Référence à d'autres sections

Respecter les prescriptions de protection (voir chapitres 7 et 8).

SECTION 7: Manipulation et stockage

Les personnes souffrant de problèmes respiratoires ou d'allergies à certaines substances (voir chapitre 3) ne doivent pas être exposées ni être à proximité des laques en poudre.

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions pour la manipulation sans danger

Eviter la formation de poussières inflammables et explosives, ainsi que le dépassement des limites d'exposition. Le matériau peut absorber des charges électrostatiques. Pour le transvaser, utiliser exclusivement des conteneurs raccordés à la terre. Il est recommandé de porter des vêtements antistatiques, y compris des chaussures antistatiques. Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. L'éclairage et les dispositifs électriques doivent être conformes aux prescriptions DIN VDE 0165 pour éviter le contact de la poussière avec les surfaces chaudes, les étincelles ou autres sources d'inflammation. Équipement de protection individuel, voir section 8. Respecter la législation concernant la protection et la sécurité. Si le matériau est un revêtement, ne pas sabler, couper à la flamme, braser ni souder le revêtement sec, sans un appareil respiratoire ou une ventilation appropriés, et des gants.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Conservé toujours dans des récipients qui correspondent aux emballages d'origine.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Respecter les mises-en-garde de l'étiquette. Température de stockage maximal +50°C. Défense de fumer. Entrée interdite à toute personne étrangère au service. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement.

Précautions pour le stockage en commun

Stocker séparément des agents oxydants et des alcalins forts et des matières fortement acides. Ne pas stocker ensemble avec des produits explosifs, des gaz comprimés, liquéfiés et sous pression, des aérosols, des liquides inflammables, des produits oxydants, des produits non combustibles toxiques et des produits infectieux.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

Veillez vous reporter aux scénarios d'exposition décrits dans l'annexe.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

DNEL

Pas d'information disponible.

PNEC

Pas d'information disponible.

Valeurs limites d'exposition professionnelle européennes/nationales

Ce produit ne contient aucune substance classée dangereuse pour la santé avec une valeur OEL [valeur limite d'exposition] en concentrations qui devraient être prises en compte.

8.2. Contrôles de l'exposition

Indications complémentaires concernant l'aménagement des installations

Ne pas respirer les poussières. Veiller à une ventilation adéquate. Ceci peut être réalisé soit par une bonne extraction générale de l'air soit, si les conditions sont réunies, par une aspiration à la source. Si cela ne suffit pas pour maintenir la formation de poussière en dessous des limites d'exposition, porter un masque respiratoire approprié.

Équipement de protection

Un équipement de protection personnel doit être porté pour éviter le contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

Protection respiratoire

Si la formation de poussière est au-dessus des limites d'exposition, il faut porter un masque respiratoire homologué à cet effet.

Protection des mains

Le temps de perméation des gants n'est pas connu pour le produit lui-même. La matière des gants est recommandée sur la base des substances [contenues] dans la préparation.

Matière des gants	Épaisseur du gant	Temps de pénétration
Caoutchouc nitrile	0.33 mm	> 240 min

Le gant de protection doit être systématiquement vérifié pour garantir son adaptation à chaque poste de travail (stabilité mécanique, compatibilité des produits, antistatique).

Pour une protection dans les conditions d'utilisation prévue (protection contre les projections), le port d'un gant de protection en nitrile du groupe 3 de résistance aux produits chimiques (gant Dermatrill R, par ex.) est obligatoire. Après s'être procuré le gant auprès du fabricant, consulter les informations du temps de pénétration des produits dans le chapitre 3 de cette fiche signalétique. L'utilisation d'objets à bords coupants risque d'endommager les gants et de les rendre inefficaces. Obéir aux consignes et informations du fabricant de gants en matière d'application, de stockage, d'entretien et de remplacement. Les gants de protection doivent être remplacés dès le premier signe d'usure.

Protection des yeux

S'il y a un risque de formation de poussière, porter des lunettes de protection.

Protection de la peau et du corps

Porter un vêtement de protection approprié. Attention dans le choix des vêtements de protection.

Mesures d'hygiène

Laver la peau à fond avec de l'eau et du savon ou utiliser un produit reconnu pour le nettoyage de la peau. N'utiliser aucun solvant organique !

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. Les informations écologiques sont indiquées dans le chapitre 12.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

Forme : solide
Couleur : neutral

Indications relatives à la sécurité :

	Valeur	Méthode
Point d'éclair	Néant	
Température d'inflammation	201°C	DIN 51794
Point/intervalle d'ébullition	néant	
Limite d'explosivité, inférieure	néant	
Limite d'explosivité, supérieure	néant	
Pression de vapeur	néant	
Densité relative	0,95 g/cm ³	DIN 53217/ISO 2811
Hydrosolubilité	non miscible	
Viscosité (23°C)	néant	ISO 2431-1993
Contrôle de la dissociation des solvants	néant	Accord ADR/RID
Contenu des composants volatils (à l'exception de l'eau) 0,0%		Base Pression de vapeur >= 0.01 kPa

pH non applicable

N'entretient pas la combustion.

9.2 Autres informations

Aucune autre donnée disponible.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Tenir à l'écart des agents oxydants, des produits fortement alcalins et fortement acides afin d'éviter des réactions exothermiques

- 10.2. Stabilité chimique
Ce produit est chimiquement stable.
- 10.3. Possibilité de réactions dangereuses
Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.
- 10.4. Conditions à éviter
La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandés sous la rubrique 7.
- 10.5. Matières incompatibles
Inutile dans les conditions normales d'utilisation
- 10.6. Produits de décomposition dangereux
Aucun à notre connaissance.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Généralités

Aucune donnée sur le produit lui-même n'est disponible. La préparation a été évaluée selon la méthode conventionnelle décrite dans la Directive 1999/ 45/CE sur les Préparations dangereuses et classée en conséquence quant aux risques toxicologiques. Détails : voir chapitres 2 et 3.

Expériences pratiques

L'ingestion peut provoquer la nausée, la diarrhée, des vomissements et une irritation gastro-intestinale.

SECTION 12: Informations écologiques

Aucune donnée sur le produit lui-même n'est disponible. Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité. Les données figurant dans cette section sont cohérentes avec celles issues des rapports sur la sécurité chimique disponibles à la date de la révision.

12.1. Toxicité

Pas d'information disponible.

12.2 Persistance et dégradabilité

Pas d'autres informations importantes disponibles

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas d'autres informations importantes disponibles

12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'autres informations importantes disponibles

12.5 Résultat des évaluations PBT et VPVB

D'après les données disponibles, aucun ingrédient n'est classé pour cette catégorie de risques (veuillez-vous reporter à la section 3).

12.6 Autres effets néfastes

La préparation a été évaluée conformément à la méthode conventionnelle de la directive de préparation 1999/45/EC et n'a pas été classée parmi les produits dangereux pour l'environnement.

Halogènes organiques (AOX)

Le produit ne contient aucun halogène lié à de la matière organique qui contribue à AOX.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.

Produit

Recommandation :

Méthode d'élimination conseillée : réutilisation énergétique. Peut être évacué en décharge ou incinéré, si les réglementations locales le permettent.

08 01 12 Déchets de peintures ou vernis autres que ceux visés à la rubrique 08 01 11

Emballages non nettoyés

Recommandation :

Les récipients vides peuvent être évacués en décharge, si les réglementations locales le permettent. Les emballages combinés vidés de façon réglementaire doivent être éliminés dans les ordures ménagères (code déchet 150105).

SECTION 14: Informations relatives au transport

Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

ADR/RID : conformément à la note 1 du chapitre 2.2.3.1.1

IMDG : conformément au chapitre 2.3.1.3

ICAO/IATA : conformément au chapitre 3.3.1.3

14.1 No ONU

néant

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

néant

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

néant

14.4 Groupe d'emballage

néant

14.5 Dangers pour l'environnement:

ADR/RID ; IMDG ; ICAO/IATA : aucun(e)

Polluant marin, IMDG : non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Veillez-vous reporter à la section 6 – 8

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

La remise s'effectue exclusivement dans des emballages appropriés et autorisés par le droit de circulation.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Le mélange est non-dangereux conformément au règlement (CE) n°1272/2008

15.2 Evaluation de la sécurité chimique :

Le mélange n'a subi aucune évaluation en matière de sécurité.

SECTION 16: Autres informations

Autres informations :

Les indications figurant sur cette fiche technique de sécurité sont conformes à nos connaissances actuelles et à la législation nationale et européenne. Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres fins que celles spécifiées en rubrique 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites. Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales. La manipulation du produit doit se faire uniquement avec des personnes de plus de 18 ans, qui ont été suffisamment informées sur les procédures de travail, les propriétés dangereuses et les précautions de sécurité nécessaires. Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.